

DEC200023DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe ROUX, directeur de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), dont le directeur est M. Stéphane GUILLOT, et MM. Denis JONGMANS, Olivier COUTANT, Philippe LESAGE et Mme Nathalie COTTE, les directeurs adjoints ;

**Vu** la décision DEC200920INSU du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Madame COTTE, de Messieurs Stéphane GUILLOT, Olivier COUTANT, Denis JONGMANS, Philippe LESAGE et Franck PLUNIAN et nomination de Monsieur Philippe ROUX aux fonctions de directeur par intérim ; de Mesdames Anne SOCQUET, Fabienne GIRAUD et Mai-Linh DOAN ainsi que Messieurs Fabrice BRUNET et François JOUANNE aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5275 intitulée « Institut des Sciences de la Terre » (ISTERRE) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe ROUX, directeur par intérim de l'unité UMR5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ROUX, délégation de signature est donnée à Mmes Anne SOCQUET, Physicienne CNAP, Fabienne GIRAUD-GUILLOT, MCF UGA, et Mai-Linh DOAN, MCF UGA, directrices adjointes par intérim de l'UMR5275, et à MM. Fabrice BRUNET, DR2 CNRS, et François JOUANNE, PR USMB, directeurs adjoints par intérim de l'UMR5275, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi qu'à M. François-Xavier MEVEL, IE, administrateur de l'UMR5275, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 5 000 euros.

#### **Article 3**

La décision n° DEC172613DR11 du 14 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21/09/2020

Le délégué régional,  
Jérôme Paret

